

Canton de Harnes
Arrondissement de Lens
Département du Pas-de-Calais
Téléphone : 03.21.13.02.31
Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

MAIRE de Noyelles-sous-Lens
Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération de
Lens-Liévin

À

Mesdames et Messieurs les Adjointes
Mesdames et Messieurs
les Conseillers Municipaux

62221 NOYELLES-sous-LENS

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Affichage le : 26 juin 2023
Transmis par mail le : 26 juin 2023
Transmis version papier le : 27 juin 2023

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 MAI 2023**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Marie-Hélène GUEYDON, Freddy MIETTE, Adjointes, Maurice BERNARD, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Louis ALEXANDRENNE, Chantal GAUTIER, Françoise LORIOT, Jean PERRAULT, Corinne PIETRASZKIEWIECZ, Fatima TORCHI, Jérôme CARON, Karine DOLCZEWSKI, Sabrina ZIANE, Philippe REPERT, Neige-Line DEQUIDT, Audrey OUSSKOU, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Emmanuelle DHONDT (procuration à Bernard FINEZ), Adjointe, Alain VANTREPOTTE (procuration à Philippe CERF), Valérie SIKORA (procuration à Sabine FINEZ), Joëlle COCHEZ (procuration à Neige-Line DEQUIDT), Yannick NOWAK (procuration à Philippe REPERT), Jean-Marc LEBAS (procuration à Freddy MIETTE) Conseillers Municipaux.*****

Madame Sabrina ZIANE a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

1) SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Maurice BERNARD a démissionné des fonctions de son poste de 1^{er} adjoint.

Cette démission a été effective à compter du 26 avril 2023, date de réception du courrier de la Préfecture.

Cependant, il reste Conseiller Municipal.

Monsieur Le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 7 au lieu de 8.

- Monsieur Le Maire : suite à la démission de Maurice pour des raisons de santé, le Préfet a acté sa démission depuis le 26 avril 2023.

Néanmoins, Maurice a décidé de rester comme Conseiller Municipal.

Avant de vous proposer la suppression d'un poste d'Adjoint, je voudrais quand même en profiter pour remercier tout le travail qui a été fait par Maurice durant ces nombreuses années.

Maurice est Conseiller Municipal depuis 2001. Il a été mon premier adjoint depuis 2008. Ça fait 15 ans qu'il m'accompagne.

Maurice et je le dis toujours ce n'est pas qu'un Adjoint, ce n'est même pas un ami, je le considère plus comme mon deuxième père.

Ça me fait tout drôle aujourd'hui de le voir quitter son poste d'Adjoint mais après je le comprends très bien pour des raisons de santé.

C'est une petite page qui se tourne entre nous mais il a toujours été là pour m'accompagner.

Ça n'a pas toujours été facile, il faut le reconnaître, parce que Maurice a son caractère bien trempé et de temps en temps quand il n'était pas d'accord avec moi, il me le faisait savoir.

Je l'ai même eu de nombreuses fois dans mon bureau en me disant « si ça continue comme cela, je vais démissionner ». Ça, je l'ai eu une paire de fois, mais ça, c'était entre nous et ça restera toujours « mon petit Momo » et franchement, ça me fait drôle aujourd'hui de le voir quitter son poste d'Adjoint, mais je sais, néanmoins, qu'il sera toujours là pour m'aider, m'accompagner, pour me prodiguer également ses bonnes paroles, parce que je l'ai souvent écouté dans ce qu'il me disait.

Ça a vraiment été un premier Adjoint que j'ai apprécié.

C'est la vie qui est faite ainsi et je pense que l'on peut l'applaudir très chaleureusement.

Je suis bien content qu'il reste néanmoins, Conseiller Municipal.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : il pourra t'engueuler encore de temps en temps.

*- **Monsieur Le Maire** : pour cela, je peux lui faire confiance.*

Au niveau du poste de premier Adjoint, comme la loi le prévoit, c'est le tableau qui remonte d'un cran, donc, Sandra devient la première Adjointe au sein de la ville de Noyelles-sous-Lens.

Toutes mes félicitations, Sandra.

Elle est également avec moi, depuis 2008.

Le premier point est donc la suppression d'un poste d'Adjoint puisque de 8 Adjoints, je vous demande de bien vouloir passer à 7 Adjoints.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

*- **Monsieur Le Maire** : pourquoi supprimer un poste d'Adjoint, parce que je vais vous demander de créer un poste de Conseiller Municipal Délégué supplémentaire qui reprendra la charge de Maurice.*

2) CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales confère au maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs Conseillers Municipaux.

Il propose de créer un poste supplémentaire de Conseiller Délégué et ainsi de fixer le nombre de Conseillers Délégués à 2 et demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder au vote à main levée.

*- **Monsieur Le Maire** : nous ne votons que le fait de créer un poste supplémentaire parce que la nomination est du rôle du Maire mais, néanmoins, le poste, si vous en êtes d'accord, nous l'attribuons à Jérôme CARON qui est avec nous depuis le début de ce mandat et c'est vrai qu'il s'investit énormément depuis trois ans.*

Sans qu'on lui demande certaines choses, il le fait avec joie et avec son cœur, donc, si vous en êtes d'accord, je vous demande l'autorisation de créer un poste de Conseiller Délégué supplémentaire.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

3) MODIFICATIONS DES COMMISSIONS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au regard de la démission de Monsieur Maurice BERNARD de ses fonctions de son poste de 1^{er} adjoint, il y a lieu de modifier les commissions suivantes comme suit :

** Travaux et Marchés Publics :*

- **Vice-Président** : Monsieur Jérôme CARON

** Titulaires :*

- Bernard MAURICE
- Bernard FINEZ
- Patrice WESTICHEK
- Yannick NOWAK

** Suppléants :*

- Jean-Marc LEBAS

** Commission d'Appels d'Offres :*

Président : Monsieur Alain ROGER

Président suppléant : Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK (nommé par arrêté du Maire)

** Titulaires :*

- Jérôme CARON
- Bernard FINEZ
- Fatima TORCHI
- Philippe CERF
- Yannick NOWAK

** Suppléants :*

- Maurice BERNARD
- Valérie SIKORA
- Patrice WETISCHEK
- Corinne PIETRASZKIEWIECZ
- Philippe REPERT

- **Monsieur Le Maire** : *du fait de la démission de Maurice, il y a certaines commissions à modifier.*

Au niveau des travaux et marchés publics, je vous demande de nommer Vice-Président, Monsieur Jérôme CARON, en titulaires Maurice BERNARD, Bernard FINEZ, Patrice WETISCHEK et Yannick NOWAK et en suppléant, Jean-Marc LEBAS.

Ensuite, il y a la commission d'appels d'offres où là, c'est moi qui la préside.

Président Suppléant, Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK, titulaires, Jérôme CARON, Bernard FINEZ, Fatima TORCHI, Philippe CERF, Yannick NOWAK, en suppléants, Maurice BERNARD, Valérie SIKORA, Patrice WETSICHEK, Corinne PIETRASZKIEWIECZ, Philippe REPERT.

Pas d'objections ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

4) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2023 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions, des observations, je suis là pour y répondre.

Pas de questions, pas d'observations ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

5) ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

- Vie associative du 20 mars 2023 :

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des questions à poser, Philippe est là pour y répondre.*

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Enseignement – jeunesse du 05 avril 2023 :

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des questions à poser, Sandra et Marie-Hélène sont là pour y répondre.*

- Monsieur Philippe REPERT : *pas de questions, simplement, si on savait me prévenir quand il y a une réunion de commission pour qu'on puisse remplacer le conseiller absent pour telles ou telles raisons.*

- Monsieur Le Maire : *non, nous envoyons les ordres du jour aux membres de la commission et c'est aux membres de la commission de faire le nécessaire pour se faire remplacer.*

Pas d'objections concernant cette commission ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Logements et urbanisme du 26 avril 2023 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, Jean-Michel est là, pour y répondre.

Pas de questions, pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité

6) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

*** SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**

2023-30 : acceptation des indemnités de la compagnie d'assurances GROUPAMA pour le sinistre survenu le 22 septembre 2022 au Centre Technique Municipal (porte endommagée par le conducteur d'un camion d'une société extérieure).

Le montant du remboursement s'élève à 506,15 €.

2023-31 : acceptation des indemnités de la compagnie d'assurances GROUPAMA pour le sinistre dû à un orage et survenu le 17 août 2022 au niveau du stade SANNIET.

Le montant du remboursement s'élève à 1 212,63 €.

2023-35 : acceptation du remboursement de la franchise suite au sinistre survenu le 10 octobre 2022 « choc de véhicule – grille complexe » de la Caisse Régionale d'assurances GROUPAMA,

Le montant du remboursement s'élève à 1 500,00 €.

2023-36 : acceptation du remboursement de la franchise suite au sinistre survenu rue Basly « choc de véhicule contre mobilier urbain » de la Caisse Régionale d'assurances GROUPAMA,

Le montant du remboursement s'élève à 1 500,00 €.

2023-37 : acceptation du remboursement de la franchise suite au sinistre survenu au Centre Technique Municipal « choc de véhicule contre porte CTM » de la Caisse Régionale d'assurances GROUPAMA.

Le montant du remboursement s'élève à 1 500,00 €.

2023-38 : signature d'un contrat de maintenance avec la SARL ICM SERVICES représentée par Monsieur Antoine COELHO, Gérant relatif à la maintenance des progiciels « LOGILIBRES-EPM et OPENCIMETIERE » qui se trouvent au niveau de l'accueil de la mairie et plus précisément au service cimetière et au niveau du service ASVP.

La redevance annuelle liée aux prestations suit la tarification suivante :

PRIX EN H.T.	TARIF DE LA PREMIÈRE PÉRIODE CONTRACTUELLE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023	TARIF ABONNEMENT ANNUEL (ANNÉE COMPLÈTE)
Assistance et hébergement sur l'extranet Logilibres	Inclus	inclus
Assistance, maintenance hébergement sur le logiciel OpenEPM (ASVP)	560,80 €	560,80 €
Assistance, maintenance hébergement sur le Logiciel Open Cimetière	688,15 €	688,15 €

2023-39 : signature d'un renouvellement de contrat de location avec l'entreprise VISIOCOM représentée par Monsieur Jean CAROZZI, Dirigeant et relatif à la location d'un véhicule de marque RENAULT immatriculé « FM 961 CY » (date de 1ère mise en circulation le 05/12/2019) pour une durée de 3 ans.

Type de véhicule : mini-bus 9 places.

En contre partie de la jouissance du véhicule, la commune s'engage essentiellement à consentir au loueur un droit d'exploitation exclusif des emplacements publicitaires situés sur le véhicule, le financement du véhicule par le loueur étant exclusivement assuré par les prévisions de recettes publicitaires.

2023-47 : adhésion à l'association des communes minières de France représentée par Monsieur Jean-Pierre KUCHEIDA.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 15 centimes par habitant.

Nombre d'habitants : 6 634 (source INSEE).

Le montant de la cotisation s'élève à 995,10 €.

2023-48 : signature d'un bulletin d'adhésion avec CULTURE COMMUNE relatif à la cotisation annuelle pour l'année 2023.

Collectivité de plus de 1 000 habitants, le montant de la cotisation s'élève à 150 €.

2023-49 : signature d'une convention avec l'Instance Intercommunale d'Insertion 3ID représentée par Monsieur Benoît DECQ et relative à l'actualisation des engagements réciproques de la mairie et de 3ID dans la mise en place du nouveau dispositif Brigade Verte.

Ce dispositif a pour objectif la redynamisation et la pré-qualification de personnes de la commune de Noyelles-sous-Lens sous forme de travaux d'entretiens des espaces verts.

La durée de l'action est de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, renouvelable par tacite reconduction.

La commune de Noyelles-sous-Lens participera aux frais d'entretien et d'amortissement de la brigade sous forme de prestations de 49 500 €, soit 5 500 heures x 9 €, par brigade.

2023-50 : signature d'une convention de partenariat avec :

- Maisons et Cités représenté par Monsieur Jean SALINES, Directeur du territoire Lens-Liévin,
- l'association CITEO représentée par Monsieur Jean-Michel LEHEMBRE, Président.

L'objet de cette convention de partenariat est d'affecter une médiatrice urbaine référente pour la Cité Deblock, dédiée et à temps plein durant la période du 03 juillet 2023 au 08 septembre 2023.

Le coût total de l'opération s'élève à 16 272 € H.T. (valeur au 01/01/2023).

L'opération sera co-financé de la manière suivante :

- Maisons et Cités : 6 112 € H.T.
- Citéo : avoir 2022 : 4 160 € H.T.
- Mairie de Noyelles-sous-Lens : 1 000 € H.T.
- Région Hauts de France : 5 000 € H.T.

*** SERVICE MARCHES PUBLICS :**

2023-29 : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'État dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Il s'agit de mener des travaux d'installation de dispositifs de vidéoprotection dans divers endroits de la commune.

Le montant de la subvention sollicitée au titre de l'année 2023 s'élève à 42 210,00 € pour un coût total d'opération de 83 820,00 € H.T.

2023-61 : signature d'une offre de location avec la société UGAP - RIGBY CAPITAL représentée par Monsieur Marc Guy, Ingénieur d'affaires et relatif à la location d'une balayeuse de marque KARCHER – MC250, pour une durée de 5 ans.

Le montant des loyers s'élève à 6 929,18 € H.T. soit 8 315,02 € T.T.C. par trimestre.

La somme total des loyers s'élève à 138 583,60 € H.T. soit 166 300,32 € T.T.C. pour 5 ans.

*** COMMISSION FÊTES – CULTURE – CÉRÉMONIE :**

- SERVICE FÊTES :

2023-28 : signature d'un contrat avec les autocars BENOIT pour une sortie au parc ASTERIX qui se déroulera le dimanche 25 juin 2023.

Le montant de la prestation se détaille comme suit :

- 133 adultes x 40 €
- 25 enfants de 3 à 11 ans x 40 €
- 7 gratuités adultes.

Soit un montant prévisionnel d'un montant de 6 320 €. Un acompte de 1 896 € devra être versé pour valider définitivement la commande des entrées.

Pour 3 autocars : 55 places frigo vidéo toilettes climatisation : 2 367,15 € HT.T. soit 2 603,87 € T.T.C.

2023-33 : signature d'un contrat de séjour groupe avec l'association VVF représentée par Madame Élodie VALLE et relatif à un séjour qui se déroulera du 09/09/2023 au 16/09/2023 au village de vacances de : Lac Léman à EVIAN LES BAINS.

Le montant total du séjour s'élève à 23 376,00 €.

Un 1^{er} acompte d'un montant de 7 466,40 € sera versé pour le 18/03/2023.

Un 2^{ème} acompte d'un montant de 12 012,00 € sera versé avant le 26/07/2023.

Le solde d'un montant de 3 897,60 € sera versé avant le 31/10/2023.

2023-34 : signature d'un contrat de réservation avec l'association CAP FRANCE RELAIS DU TERROU représentée par Monsieur Jean-Christophe VEAUX, Directeur et relatif à un séjour au relais de TERROU qui se déroulera du 12 au 19 octobre 2024 pour un groupe de 56 personnes.

Le montant total du séjour s'élève à 27 203,48 €.

Un 1^{er} acompte d'un montant de 1 750,00 € sera versé avant le 30 mars 2023.

Un 2^{ème} acompte d'un montant de 5 300,00 € sera versé avant le 12 février 2024.

Un 3^{ème} acompte d'un montant de 10 600,00 € sera versé avant le 12 juin 2024.

Le solde d'un montant de 9 553,48 € sera versé avant le 12 septembre 2024.

2023-40 : encaissement pour le voyage des aînés qui se déroulera le vendredi 16 juin 2023 à AMIENS.

Tarif : 25 € par personne.

2023-46 : signature d'une convention de co-production avec l'entreprise « LE SCEAU DU TREMPLIN » représentée par Madame Magali HEDIN et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « communication en cours (titre provisoire) » qui se déroulera dans le courant de l'année 2023.

Le montant de la prestation s'élève à 500 €.

2023-51 : signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec « les studios Atrébates » représentés par Monsieur Romain LAMIRAND, Président et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Déambulation du clown Bijou » qui se déroulera le vendredi 7 juillet 2023 de 18h00 à 20h00, place de la Libération dans le cadre du marché nocturne.

Le montant de la prestation s'élève à 500 € net.

2023-54 : signature d'un contrat de séjour groupe (repérage) avec l'association VVF représentée par Madame Élodie VALLE et relatif à un séjour qui se déroulera du 18 au 23 mai 2023 au village de vacances de : Lac Léman à EVIAN LES BAINS.

Le montant total du séjour s'élève à 1201,82 € TTC à régler avant le 25 avril 2023.

2023-58 : encaissement de la sortie au cabaret « COCO GRILL » situé à ISNES qui se déroulera le samedi 14 octobre 2023.

Tarif Noyellois : 65 € par personne,

Tarif Extérieurs : 75 €.

2023-60 : signature d'un contrat de cession de droits de représentation d'une étape de la tournée d'été Hauts de France avec la SOCIÉTÉ NOUVELLE DE DIVERTISSEMENTS représentée par Monsieur Ludovic GIVRON, Président et relatif à :

* une journée d'animation (animations, jeux sur podium, Les Aventuriers des HDF, 2 structures gonflables) qui se déroulera de 15h00 à 18h00,

* une animation en soirée (karaoké sur écran mobile) qui se déroulera de 20h30 à 22h30.

Cette journée se déroulera le samedi 02 septembre 2023 (lieu d'implantation à définir).

Le montant des prestations s'élève à 2 848,50 € T.T.C.

- SERVICE CULTUREL :

2023-44 : signature d'un contrat de cession avec l'entreprise « TROIS PETITS POINTS ET COMPAGNIE » représentée par Madame BILLA, Présidente et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « j'ai descendu dans mon jardin » qui se déroulera le mercredi 26 avril 2023 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 700 € T.T.C.

2023-45 : signature d'un devis avec l'association « LES DEMOISELLES DU K-BARRE » représentée par Madame Vanessa GHERSINICK et relatif à la représentation d'un spectacle cabaret burlesque et humour qui se déroulera le 23 septembre 2023 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 532,00 € T.T.C.

Un acompte d'un montant de 759,60 € sera versé à la signature du devis.

2023-52 : signature d'un devis un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec l'entreprise « Pascal Beclin Animations » et relatif à la représentation d'un spectacle intitulé « Morgane de lui » qui se déroulera le samedi 13 mai 2023 à 20h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 980 € T.T.C.

- SERVICE BIBLIOTHÈQUE :

2023-32 : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental « Aide au fonctionnement » : pour l'acquisition de documents pour l'année 2023.

Le taux de la subvention s'élève à 30% du montant du projet déposé dans la limite d'un plafond maximal de dépenses de 15 000 € T.T.C pour les bibliothèques structurantes.

*** COMMISSION AFFAIRES SOCIALES – SOLIDARITÉS – SENIORS :**

- SERVICE CENTRE SOCIAL :

2023-41 : Modification de la régie d'avance du centre social Kaléïdo.

La régie paie les dépenses suivantes :

- petites fournitures dans le cadre de ateliers du centre social
- alimentation dans le cadre ateliers
- autres dépenses diverses en lien avec les ateliers

Le montant maximum de l'avance à consentir est de 1000 euros.

2023-43 : signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales représentée par Monsieur Jean-Jacques PION, Directeur et ayant pour objet une aide complémentaire à la prestation de service « animation globale » destinée à soutenir le développement d'activités relevant du champ de compétence de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le montant de la subvention pour la période 2022 s'élève à 20 000 €.

Le montant d'un acompte de 10 000 € sera réglé à réception des conventions dûment complétées, signées et transmises au plus tard pour le 30/11/2023.

L'acompte se verse uniquement lors de l'année de réalisation du service et au plus tard le 31/12.

Le solde, dans la limite de 10 000 €, sera versé à réception des pièces obligatoires que le gestionnaire devra obligatoirement adresser à la CAF, avant le 31 mars 2024.

2023-56 : dépôt d'un dossier de demande de subvention d'investissement auprès de la CAF.

Il s'agit de mener des travaux de rénovations de peintures au Centre Social Kaléïdo.

Le montant total de l'action s'élève à 8 749,70 €.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 3 499,88 €.

2023-57 : dépôt d'un dossier de demande de subvention de fonctionnement auprès de la CAF dans le cadre du projet sortie familiale.

Le montant total de l'action s'élève à 11 528 €.

Le montant de la subvention sollicitée s'élève à 2 055 €.

2023-62 : fixation de la tarification pour les activités du centre social Kaléïdo comme suit :

Tarification des activités du centre social KALEIDO

ADHÉSION AU CENTRE SOCIAL KALEIDO			
Famille Noyelloise	2 €	Famille non Noyelloise	5 €
Adhésion individuelle	1 €	Adhésion individuelle non Noyellois	2 €

TARIFS ATELIERS	
Gym douce	50 € /an /personne
Cuisine seniors	20 € par trimestre
Cuisine du vendredi	35 € / an/ personne
Cuisine en famille	10 € par trimestre/ famille

TARIFS REPAS	
Repas solidaire (à destination des seniors)	4 € le repas – 1€ le dessert
Repas Bouche en cœur	8 € le repas complet
repas exceptionnels (saint valentin – Noël – saint Patrick..)	3 €

TARIFS BUVETTE ET TEMPS FESTIFS	
Sandwich / Snack/ croque monsieur	1,50 €
boissons soft	1 €
Autre boisson	2 €
menus	2,50 €
en-cas sucrés	0,5 €
glace	1€

TARIFS PHOTOCOPIES	
Feuille A4 et A3 - noir et blanc	0,10 €
Feuille A4 et A3 - Couleur	0,30 €

TARIFS SORTIES	
Enfants –12 ans)	2 €
Adultes	4 €

TARIFS VENTES D'OBJETS POUR AUTOFINANCEMENT	
Objets et création réalisés par les adhérents dans le cadre des projets famille	Variable de 1 € à 10 € selon la valeur de l'objet

*** COMMISSION JEUNESSE – PETITE ENFANCE :**

- SERVICE JEUNESSE :

2023-27 : signature d'un contrat de location avec Monsieur HAUTEVILLE T. propriétaire d'un centre de vacances situé à CHÂTEL et connu sous l'appellation de « la colline aux oiseaux ».

Ce dernier consent à héberger dans ces locaux en pension complète, un groupe de 42 enfants et 6 adultes pour une durée de 8 jours, du 11 au 18 février 2023 inclus.

Le prix de la location s'élève à 16 128,00 €.

Un acompte de 25% sera versé à la signature du contrat.

2023-42 : signature d'une convention d'utilisation de la piscine de Courrières pour les ALSH Extérieurs avec la commune de Courrières représentée par Monsieur Christophe PILCH, Maire et relative à des séances de piscine pour les centres de loisirs qui se dérouleront du 17 au 30 avril 2023.

Les créneaux retenus sont :

- les 25, 26 et 27 avril 2023.

Le montant de la prestation s'élève à 110,70 €.

2023-53 : fixer le tarif pour la BOUM du CMJ qui se déroulera le vendredi 28 avril 2023 au Complexe Léo Lagrange comme suit :

Entrée : Gratuit pour le CMJ
 4 € pour les cubistes
 5 € avant le 21 avril 2023
 6 € sur place

2023-55 : signature d'un contrat de réservation de séjour avec « RÊVES DE MER » représentée par Monsieur Pascal GOULAOUIC, Président et relatif à un séjour au centre de vacances de Saint Pol de Léon qui se déroulera du lundi 14 août au vendredi 25 août 2023.

Le groupe sera constitué de 50 jeunes et 8 adultes.

Le montant de la prestation s'élève à 32 926,20 € T.T.C.

Les modalités de règlement suivantes s'appliquent de la manière suivante :

- à payer avant le 10 mai 2023 : 9 878,00 €
- à payer avant le 15 juin 2023 : 9 878,00 €
- à payer avant le 15 juillet 2023 : 12 170,20 €.

2023-59 : fixation de la participation des familles pour les centres de loisirs été 2023 :

Quotient familial	Nombre d'enfants inscrits	Semaine 4 jours	Semaine 5 jours	Journée repas compris (inscription uniquement au service régie en fonction des besoins des familles)	Demi-journée sans repas matin ou après-midi	Extérieurs semaine 4 jours	Extérieurs semaine 5 jours	Extérieurs à la journée repas compris	Extérieurs demi-journée sans repas (matin ou après-midi)
De 0 à 800	1 ^{er} enfant	29,24 €	36,55 €	10,45 €	5,23 €	58,48 €	73,10 €	20,90 €	10,46 €
	2 ^{ème} enfant	26,16 €	32,70 €	9,35 €	4,68 €	52,32 €	65,40 €	18,70 €	9,36 €
	3 ^{ème} enfant	23,08 €	28,85 €	8,25 €	4,13 €	46,16 €	57,70 €	16,50 €	8,26 €
De 801 à 1 200	1 ^{er} enfant	30,80 €	38,50 €	11,00 €	5,50 €	61,60 €	77,00 €	22,00 €	11,00 €
	2 ^{ème} enfant	27,72 €	34,65 €	9,90 €	4,95 €	55,44 €	69,30 €	19,80 €	9,90 €
	3 ^{ème} enfant	24,64 €	30,80 €	8,80 €	4,40 €	49,28 €	61,60 €	17,60 €	8,80 €
Plus de 1 200	1 ^{er} enfant	32,32 €	40,40 €	11,55 €	5,78 €	64,64 €	80,80 €	23,10 €	11,56 €
	2 ^{ème} enfant	29,24 €	36,55 €	10,45 €	5,23 €	58,48 €	73,10 €	20,90 €	10,46 €
	3 ^{ème} enfant	26,16 €	32,70 €	9,35 €	4,68 €	52,32 €	65,40 €	18,70 €	9,36 €

Pour les familles extérieures à Noyelles, le tarif sera doublé.

ATTENTION : Pour les familles dont l'enfant est suivi pour un Protocole d'Accueil Individualisé, les journées sans repas sont autorisées.

Une réduction de 3 € par jour sera appliquée sur présentation **OBLIGATOIRE** du protocole d'Accueil Individualisé, signé et rempli par le médecin.

- **Monsieur Le Maire** : si vous des questions à poser, je suis là, pour vous accompagner et y répondre.

Pas de questions, concernant ces décisions ?

- **Monsieur Philippe REPERT** : c'est la même personne qui gère la maintenance des progiciels « LOGILIBRES-EPM et OPENCIMETIERE » qui se trouvent au niveau de l'accueil de la mairie et plus précisément au service cimetière et au niveau du service ASVP ?

- Monsieur Le Maire : oui, c'est Le tarif contrat de maintenance, c'est toujours la même société.

Pas d'autres questions concernant ces décisions ? Je vous en remercie.

Nous pouvons passer au point principal de ce Conseil Municipal.

Tout d'abord, je vous demanderai comme l'oblige la loi d'adopter au préalable le compte de gestion du perceuteur pour 2022.

- Monsieur Philippe REPERT : excuse moi, tu as été trop vite, j'ai encore une question.

Concernant la 2023-49, pour 3ID, avec les brigades vertes.

Comment dirais-je, y-a-t-il des Noyellois qui travaillent pour eux ?

- Monsieur Le Maire : tu veux savoir le nombre de Noyellois ?

- Monsieur Philippe REPERT : alors, déjà savoir le nombre mais aussi leur statut par rapport à la 3ID.

- Monsieur Le Maire : 3ID est une société d'insertion. Nous passons avec eux pour l'entretien de nos espaces verts et à l'intérieur, normalement, il y a des Noyellois mais pas que. Je suis incapable de te donner aujourd'hui le nombre.

Par contre, je peux me renseigner et te dire combien de Noyelles travaillent.

- Monsieur Philippe REPERT : d'accord, donc c'est une insertion. C'est bien 3ID qui gère.

- Monsieur Le Maire : nous passons un contrat avec l'association 3ID que l'on rémunère à l'année et ensuite c'est 3ID qui rémunère le personnel qui travaille pour eux.

- Monsieur Philippe REPERT : et concernant le point 2023-50. Parce que, d'après ce que j'en lis, CITEO, va donc revenir, si j'ai bien compris le principe, ils vont renommer une médiatrice urbaine.

Le but, car nous en avons déjà eu des médiateurs ?

Pour refaire la même chose, pour modifier certaines choses ?

- Monsieur Le Maire : alors le but de cette convention, c'est d'avoir le ressenti des habitants sur ce qui se passe à l'intérieur de la Cité.

C'est à dire, comment ils ressentent ce qui se passe, est-ce que par exemple, ils ressentent un climat d'insécurité, est-ce qu'ils ont l'intention de voir des modifications, par exemple, à l'intérieur de certains espaces, est-ce qu'il y a possibilité de créer des espaces de jeux pour les enfants ?

C'est vraiment, une enquête sociale et environnementale qui se fait avec les habitants pour voir comment nous pouvons améliorer certaines choses avec MAISONS ET CITES.

Tout en sachant que pour le moment, nous n'avons toujours pas eu la rétrocession des espaces verts, ni des voiries.

Même si nous avons l'intention de créer des espaces pour les enfants, pour le moment nous ne pouvons pas le faire car nous ne sommes pas propriétaires de tous ces espaces.

Mais c'est surtout une étude environnementale et une étude comportementale, voir si les gens se comportent bien, s'il y a des choses à améliorer, comme par exemple, la dernière étude a permis de mettre des clôtures, chose qu'il n'y avait pas précédemment.

C'est un bien pour les habitants et je pense que c'est quelque chose qui devrait être fait plus souvent et dans les différentes cités.

Je pense que c'est hyper important d'entendre la parole des habitants et de voir comment nous pouvons améliorer certaines choses.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : c'est un peu la suite de ce qui a été fait.

- Monsieur Philippe REPERT : concernant les jeux, tout cela, ça avait déjà été évoqué.

- Monsieur Le Maire : et ça permet aussi d'expliquer à la population pourquoi certaines choses ne sont pas faites.

- Madame Neige-Line DEQUIDT : dans certaines habitations, il y a des travaux qui sont à faire?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ce ne sont pas les habitations en elles-même, c'est surtout le comportement et ce qui peut-être apporté aux habitants du quartier.

Le bien vivre est un souci majeur des habitants et ça peut-être remonté.

- Monsieur Le Maire : ils peuvent faire remonter les informations.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : mais il y a un chargé sur le quartier qui doit faire son travail.

- Monsieur Le Maire : c'est bon pour les décisions ?

7) ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022 :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le compte de gestion 2022 de la trésorerie municipale.

Le comptable public rédige le récapitulatif de toutes les opérations qu'il a effectué au cours du même exercice dans un document appelé compte de gestion.

Le compte de gestion et le Compte-Administratif sont en tous points concordants.

- Monsieur Le Maire : le compte de gestion doit toujours être approuvé avant le vote du Compte Administratif.

Le Compte de Gestion et le Compte Administratif sont en tous points concordants.

C'est simplement valider ce qui a été fait par le comptable public.

Je pense qu'il n'y a pas d'objections?

- Monsieur Philippe REPERT : et bien si parce que sinon, nous serons pas objectifs.

- Monsieur Le Maire : si, ça n'a rien à voir.

Alors, ce sont deux choses complètement différentes.

Le comptable public valide notre Compte Administratif. Ca n'a rien à voir avec ton vote. Là, tu votes le fait que le comptable public a rendu un Compte Administratif qui est équivalent à ce qui va être proposé ce soir, c'est tout.

Tu peux voter contre comme tu veux mais ce sont deux choses complètement différentes.

Rien à voir avec ton idée de ce qui a été fait sur la commune l'année dernière.

Là, tu votes la véracité des comptes qui vont être présentés aujourd'hui par le comptable public.

- Monsieur Philippe REPERT : comment veux-tu que d'un côté je valide la véracité des comptes fait par le contrôleur.

Je ne mets pas en doute sa parole mais que de l'autre côté je vote autrement sur le Compte Administratif.

- Monsieur Le Maire : je peux te donner un exemple ?

- Monsieur Philippe REPERT : vas-y je t'en prie, on est là pour cela, nous sommes là pour discuter.

- Monsieur Le Maire : quand tu votes par exemple, le compte rendu du Conseil Municipal, tu le votes parce qu'il correspond bien à ce qui a été discuté la fois précédente?

Même si sur certains points tu étais contre.

- Monsieur Philippe REPERT : oui.

- Monsieur Le Maire : et bien là, c'est la même chose.

- Monsieur Philippe REPERT : d'accord, j'ai ma réponse.

- Monsieur Le Maire : après si tu veux voter « contre », tu peux voter « contre ».

C'est simplement approuver les Comptes du comptable public.

C'est tout.

Concernant l'adoption de ce Compte de Gestion, quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 :

- *Monsieur Le Maire* : je laisse la parole à Monsieur MAKOWIECKI pour vous le présenter. J'espère que vous avez tous un document écrit parce que nous n'avons pas la possibilité de le projeter dans cette salle.

- *Monsieur Stéphane MAKOWIECKI* : présentation du Compte Administratif.

- *Monsieur Le Maire* : merci Monsieur MAKOWIECKI pour cette présentation. Merci également aux services pour le travail qui a été effectué.

Maintenant, si vous avez des questions, des observations, des commentaires à faire, je vous laisse la parole.

- *Monsieur Philippe REPERT* : tout d'abord, merci Stéphane pour cette présentation.

Concernant le Compte Administratif de 2022, nous avons pour notre groupe, certaines choses que l'on ne voit pas apparaître et qu'on a pas vu apparaître d'ailleurs au BP 2023 et d'ailleurs on est avais parlé, concernant les travaux de l'église.

Par rapport à mai 2022, nous avons un rapport qui parlait des risques de chute de gargouilles ou autres.

Quand je vois l'église avec les arbres qui repoussent, je me dis, est-ce qu'il n'y a pas de risque d'accident ou de danger potentiel concernant nos citoyens ?

Quand on reprend le compte-rendu du spécialiste, c'est une urgence.

Il faut prendre cela en compte rapidement. Comme j'en avais parlé lors du BP, nous avons bien fait à nouveau un emprunt de 300 000 € cette année 2023 et l'an passé un emprunt de 500 000 €.

- *Monsieur Le Maire* : comment ?

- *Monsieur Philippe REPERT* : oui l'an passé, nous avons fait un emprunt de 500 000 € qu'on a utilisé ?

- *Monsieur Le Maire* : oui, mais pourquoi tu parles de 300 000 € ?

- Monsieur Philippe REPERT : parce que cette année, on a prévu un emprunt de 300 000 €.

Au BP, nous avons prévu un emprunt de 300 000 € ?

- Monsieur Le Maire : oui, oui, vas-y.

- Monsieur Philippe REPERT : dans les objectifs, ce que l'on voit, tant mieux parce que le travail qui est fait et cela je ne peux pas le retirer, vous faites pour dire de faire des économies, ceci étant il y a des priorités, tels que les travaux de l'église, certains travaux de réfection de la route et merci, j'ai vu que les travaux au niveau de la rue du 10 mars ont été faits.

Il y a encore pleins d'endroits à faire.

C'est au niveau des priorités par rapport au BP qui a été fait en 2023, nous ne retrouvons pas toutes ces choses qui sont « urgentes ».

Si tu vois ou je veux en venir.

- Monsieur Le Maire : alors, tout d'abord, un BP c'est un Budget Primitif, donc un Budget Prévisionnel.

Ce n'est pas ce qui est obligatoirement prévu dans un BP qui doit être réalisé.

Pour preuve, nous avons vu la conjoncture actuelle, nous avons eu 250 000 € de plus de gaz, ça, à un moment donné il faut l'amortir.

Au niveau de l'église pour revenir à l'église, la priorité les choses les plus importantes et les plus urgentes ont été réalisées.

- Monsieur Philippe REPERT : je ne sais pas, on a repris les gargouilles ?

- Monsieur Le Maire : ça, ce n'est pas prioritaire. Ce ne sont des choses qui sont urgentes. Ce qui était urgent, c'était sur la façade et tout cela a été refait.

Il n'y a pas d'urgence à le faire.

C'est préconisé de le faire, donc, nous le ferons mais il n'y a pas d'urgence là dedans.

A ce niveau là, il n'y a aucun soucis la dessus. Bien évidemment, s'il y avait de l'urgence et de la mise en péril, bien évidemment, je le ferai immédiatement.

Or là, ce n'est pas le cas et nous avons travaillé sur un PPI depuis 2020. Notre PPI nous essayons de le faire comme nous pouvons parce que comme je vous dis avec la conjoncture actuelle, l'an dernier, nous avons eu 250 000 € au niveau du gaz, cette année, au niveau de l'électricité c'est le point d'interrogation, nous ne savons pas pour combien nous allons en avoir en plus.

Donc nous essayons de faire très très attention à notre budget, c'est pour cela que nous avons fait très attention à nos charges à caractère générale. Comme vous avez pu le voir, elles ont augmenté du fait de l'augmentation de l'électricité et du fait de l'inflation.

Si nous enlevons le coût de l'électricité et l'inflation, nos charges à caractère générale, elles sont pratiquement identique à celles de l'année précédente, que ce soit nos charges de personnel qui ont diminué également.

Nous essayons de faire très très attention à notre budget.

Tout ce qui est prioritaire, nous le réalisons, par contre, ce qui n'est pas urgent, nous ne le faisons pas pour le moment.

C'est pour cela que nous n'investissons pas pour le moment pour l'église parce qu'il y a d'autres priorités à faire, notamment, au niveau des voiries, où là, il y a des trous, des nids de poule que nous devons faire.

Nous priorisons ce qui est à faire tout de suite, par contre, le reste nous le mettons de côté.

- Monsieur Philippe REPERT : au niveau des énergies nous sommes bien d'accord, nous avons parlé qu'au niveau des finances, nous devons logiquement, si ça se fait, toucher au niveau de l'électricité, 300 000 € de l'État ?

- Monsieur Le Maire : normalement.

- Monsieur Philippe REPERT : d'accord. Et concernant le gaz, il y a une particularité par rapport aux collectivités, ce n'est pas la même chose mais pour les collectivités il y a un filet budgétaire qui fait que pareil, vous devriez retoucher une somme équivalente à 50 % des dépenses ?

- Monsieur Le Maire : ce qui ne correspond pas bien évidemment aux dépenses que nous allons engager.

- Monsieur Philippe REPERT : je n'ai jamais dit cela mais ce que je veux dire par là, c'est comme si tu me parlais des investissements que vous faites par rapport à l'achat ou de l'inflation ou des services techniques, tout a bien été payé par la commune parce que vous avez eu une subvention.

- Monsieur Le Maire : tout à fait.

- Monsieur Philippe REPERT : les charges d'électricité, de gaz, vous avez logiquement touché de la part de l'État une participation qui permettra de permettre aux collectivités locales de se délester d'une grosse somme d'argent.

- Monsieur Le Maire : une grosse somme, non, une somme d'argent, on ne peut pas dire que ce soit une grosse somme d'argent, c'est une somme d'argent.

- Monsieur Philippe REPERT : quand nous avons calculé en commission des finances, c'était de tête, 330 000 € pour l'électricité et un remboursement de 300 000 €.

Quand l'État l'attribue, c'est autre chose.

- Monsieur Le Maire : nous avons estimé le coût à 1 million.

- Monsieur Philippe REPERT : quand j'avais parlé, fût un temps, par rapport au stade, j'avais dit que nous avons peut-être pu prévoir des panneaux solaires, une réserve d'eau en dessous.

Ça aurait eu un coût supplémentaire mais nous aurions eu un retour sur investissement.

Alors, tu vas me dire, nous ne pouvions pas savoir à ce moment là qu'il y allait avoir la guerre en Ukraine, je suis d'accord, par contre, on sait très bien que ça a un coût et que ça augmente tous les ans.

- Monsieur Le Maire : ça a un coût et nous n'avons pas les moyens non plus de financer tout cela derrière.

Je rappelle qu'en étant une commune assez pauvre, nous avons 70 % de logements sociaux sur la commune, nous percevons la Dotation de Solidarité Urbaine.

Il n'y a pas beaucoup de communes qui perçoivent la DSU, ce sont vraiment les communes les plus pauvres de France, il ne faut pas l'oublier et c'est pour cela qu'au niveau du budget, dans la conjoncture actuelle, il vaut mieux être très très très prudent au niveau des investissements que nous réalisons.

Nous le voyons, comme vous avez pu le lire dans le journal, au niveau du Budget Primitif de certaines communes voisines, moi, je plains certains collègues qui sont Maires.

Pour le moment, nous, ça va mais je ne voudrais pas en arriver dans des situations comme certaines communes.

Moi, je fais très très attention aux dépenses d'investissements que je réalise dans l'année.

- Monsieur Philippe REPERT : on peut parler d'autres communes si tu le veux, on peut prendre, alors si on prend le cas de Fouquières, tu vas me dire qu'ils n'ont pas les mêmes choses que nous.

Mais ils ont quand même une crèche, deux terrains de foot, ils ont un complexe sportif.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas la même chose, nous ne pouvons pas comparer une ville comme Fouquières à la ville de Noyelles-sous-Lens parce que les services ne sont pas les mêmes. Ils n'ont pas les mêmes structures que nous, ils n'ont pas le même nombre de personnel.

Nous avons entre 120 et 130 employés, à Fouquières, ils sont 70.

Tu ne peux pas comparer ce qui n'est pas comparable.

Ce que je veux simplement te dire, c'est que dans la conjoncture actuelle, il faut faire très attention parce que l'on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve.

Je suis très très prudent. Nous essayons d'investir et nous continuons à investir, la preuve, nous allons faire la rue Schaffner, nous continuons à améliorer le cadre de vie des habitants, l'ERBM qui se fait dans la cadre de la Cité d'Anchin, où là, dans quelques années nous devons investir pour tout ce qui est amélioration du cadre de vie des habitants.

Ça, c'est à prévoir, donc il faut être très prévoyant là dessus.

Il faut faire les choses calmement et pour en revenir à l'église, ce n'est vraiment pas une priorité mais si des choses sont à faire, à un moment donné, nous les ferons.

- Monsieur Philippe REPERT : c'est parce que j'ai lu le rapport et que la dernière fois nous en avons parlé.

- Monsieur Jérôme CARON : nous avons évoqué lors de la dernière commission des travaux.

Il y avait une priorité extérieure pour le rejointolement.

Pour ton information, les 33 000 € dépensés approximativement pour refaire l'extérieur.

Quand tu parles à l'intérieur, c'est cela qui n'est pas une priorité.

Il y a des recommandations à faire effectivement les travaux à l'intérieur, mais ce n'est pas une priorité.

La priorité c'était l'extérieur.

Et nous ferons un point au mois de juin lors de la commission travaux.

- Monsieur Philippe REPERT : tout à fait, mais ça n'empêche pas que l'on voit à nouveau les arbres pousser.

- Monsieur Jérôme CARON : alors les arbres c'est autre chose.

C'est tous les ans et effectivement il y a une entreprise qui vient avec une nacelle.

Nous allons essayer de trouver une solution pour éviter que les arbres repoussent.

J'ai fait les autres communes, il y a des arbres aussi sur les églises.

Mais tu sais quand tu loues une nacelle, ça ne coûte pas 1 000 €.

Je ne sais pas exactement le coût, il faudrait demander à Stéphane.

Mais les rejointolements ont été faits.

Ça c'était la priorité mais l'intérieur ça peut attendre.

C'est sur qu'à un moment il faudra y penser.

- Monsieur Philippe REPERT : les rejointolements extérieurs ont bien été refaits.

- Monsieur Jérôme CARON : 33 000 € pour des joints.

- Monsieur Philippe REPERT : oui j'ai bien compris. Les joints et les remises en place de briques et tout ce qui s'en suit.

Mais depuis, est-ce que quelqu'un est remonté pour voir si ça n'avait pas bougé ?

- Monsieur Jérôme CARON : écoute l'entreprise qui fait les travaux, je pense que ce sont des professionnels.

Après ce ne sont pas les services techniques qui vont monter sur l'église pour voir ce qui se passe.

- Monsieur Philippe REPERT : pas besoin de monter sur l'église, on peut y accéder par le clocher.

- Madame Sandra BLANCHARD : nous ne sommes pas des spécialistes.

- Monsieur Jérôme CARON : si nous commençons à contrôler le travail des entreprises.

L'entreprise qui a été mandatée pour faire le rejointoiement, ça ne bouge pas.

- Monsieur Philippe REPERT : je vais te dire pourquoi je te dis cela. Nous allons pousser plus loin.

J'ai discuté avec les ouvriers et ils m'ont dit Monsieur.

- Monsieur Jérôme CARON : avec qui ?

- Monsieur Philippe REPERT : les personnes dans la nacelle.

- Monsieur Jérôme CARON : donc tu as vu qu'ils avaient refait les joints ?

- Monsieur Philippe REPERT : bien sur.

D'ailleurs ils y avaient sans nacelle.

La nacelle c'était la première année. La deuxième année, il m'a expliqué que les racines repoussent.

Il m'a dit qu'il avait essayé au maximum ce qu'il pouvait mais qu'il n'avait pas tout eu et que ça n'empêchera pas avec le gel et les intempéries que nous pouvons avoir de la repousse.

C'est pour cela que je pose la question.

- Monsieur Jérôme CARON : tu parles des travaux de l'église ou des arbres ?

- Monsieur Philippe REPERT : je parle des travaux de l'église qui ont été effectués par rapport aux rejointoiements.

- Monsieur Jérôme CARON : je t'ai répondu, je suis d'accord avec toi et nous allons voir le problème, ce que nous pouvons faire pour éviter que ça repousse.

Et si tu as des idées, elles sont bonnes à prendre.

- Monsieur Philippe REPERT : oui j'en ai mais le souci c'est qu'elles ne sont plus d'actualités.

- Monsieur Jérôme CARON : ah, il ne faut pas les donner alors.

- Monsieur Philippe REPERT : et bien non.

- Monsieur Jérôme CARON : nous verrons cela à la prochaine commission.
- Monsieur Le Maire : d'autres questions concernant ce compte-administratif ?
- Madame Sabine FINEZ : je peux prendre la parole au nom du groupe Monsieur Le Maire ?
- Monsieur Le Maire : bien sur.
- Madame Sabine FINEZ : au travers du compte administratif, nous constatons comment et dans quelle mesure les prévisions du budget primitif ont été concrétisées.

En effet, le compte administratif est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses budgétaires qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné, pour nous aujourd'hui celui de 2022.

Par cet acte, en quelque sorte, monsieur le maire nous présente un bilan de l'année écoulée.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux instances, le maire et le comptable public, nous vous avons soumis également le compte de gestion qui doit concorder parfaitement avec le compte administratif si Stéphane et ses services ont bien travaillé, ce dont je ne doute pas un instant !

Quelques points saillants de ce CA.

Nos recettes sont stables.

Nos charges à caractère général augmentent de 300000 euros et représentent 30% de nos dépenses réelles de fonctionnement, la hausse importante du gaz étant la principale augmentation.

Les charges de personnel sont en baisse, malgré l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires, et le glissement vieillesse technicité qui revalorise mécaniquement les rémunérations de nos agents.

C'est grâce à un réel effort d'organisation que nous parvenons à ce résultat en ne remplaçant pas tous les départs.

Dans nos autres charges, notons près de 78 000 euros versés aux associations Noyelloises, signe de notre réel engagement auprès des acteurs de la vie associative.

Notre programme d'investissement se poursuit à hauteur de 2,8 millions.

Relevons qu'il accompagne TOUS les Noyellois avec à la fois des investissements dans nos écoles (mobilier, matériel informatique, classes numériques), de l'amélioration de notre cadre de vie (vidéo protection, voiries, éclairage public, rejointoiement de l'église), de l'équipement (salle d'honneur. tonnelles, auto-laveuse).

Alors chers collègues, soyons fiers de ce qui a été réalisé en 2022.

On peut choisir de relever chaque manque, chaque trou dans nos voiries, et dans ce domaine les « y a qu'à, faut qu'on... » ne manquent pas.

Mais on peut aussi reconnaître que si rien n'est parfait, nous faisons avec nos moyens, sans augmentation de la pression fiscale sur nos habitants depuis plusieurs années.

C'est donc avec une confiance renouvelée en notre maire que le groupe « l'essentiel c'est Noyelles » votera ce compte administratif ».

- Monsieur Le Maire : merci. Comme le veut la loi, je vais sortir de cette salle pour vous permettre de voter ce Compte-Administratif et je laisse la parole au doyen pour prendre la présidence, c'est à dire Maurice BERNARD.

*- Monsieur Maurice BERNARD : quels sont ceux qui sont pour ?
Quels sont ceux qui sont contre ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

24 pour et 4 abstentions.

Monsieur Le Maire, voté à la majorité.

- Monsieur Le Maire : merci à vous mes collègues pour avoir voté ce Compte-Administratif.

Je le dis souvent, quand on est Maire, nous sommes là pour faire attention à tous les deniers publics, centimes par centimes.

C'est ce que nous faisons depuis 2008, je pense qu'au niveau investissement nous n'avons pas à rougir de tout ce que l'on fait.

Nous avons encore des choses en prévision, mais la conjoncture actuelle fait que, il faut être très très prudent dans nos actions.

Merci encore à vous.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	24		
Noyelles, c'est vous			4
TOTAL	24		4

Adopté à la majorité.

9) ANNULATION DE TITRES PAR CRÉANCES ÉTEINTES :

Le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) a communiqué la liste des « créances éteintes » pour l'année 2023.

Il s'agit de taxes et de produits communaux dont il n'a pu effectuer le recouvrement en raison de l'insolvabilité des débiteurs.

En effet, l'effacement de dette prononcé par la commission de surendettement a pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées.

Ils s'opposent à toute action en recouvrement par le comptable public.

Elles constituent donc une charge budgétaire définitive et doivent être constatées par l'Assemblée.

Celles-ci s'élèvent globalement à 350,90 € pour le budget principal de la ville 2023.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver les créances éteintes recensées,
- d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget concerné 2023 au chapitre 65 - article 6542.

- Monsieur Le Maire : comme vous le savez, les créances éteintes ce sont des décisions de justice qui nous obligent à ne pas réclamer de l'argent à certains Noyellois.

Là, il s'agit d'une commission de surendettement qui a décidé d'éteindre une dette pour un montant de 350,90 €.

Il s'agit d'approuver les créances éteintes recensées et d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget concerné 2023 au chapitre 65 - article 6542.

Quels sont ceux qui sont pour?

- Monsieur Philippe REPERT : ça correspond à quoi?

- Monsieur Le Maire : sincèrement, je ne sais pas. Des impayés, soit cantine, centres de loisirs, bibliothèque.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

10) ADMISSION EN NON-VALEURS :

Le comptable public nous informe qu'il n'a pu recouvrer, malgré des poursuites, des titres pour un montant de 1 369,01 €.

Il demande à l'ordonnateur et au Conseil Municipal d'admettre ces titres en non valeur.

Cette charge sera imputée à l'article 6541.

- ***Monsieur Le Maire*** : *le comptable public a essayé de recouvrer certaines sommes par tous les moyens et n'y est pas arrivé.*

Ils nous demandent de passer en non-valeur la somme de 1 369,01 €.

Maintenant, nous en avons beaucoup moins parce que tout se fait par carte bancaire, notamment au niveau de la cantine et des centres de loisirs mais après il y a encore certaines personnes qui payent avec des chèques et les chèques reviennent sans provision.

Quels sont ceux qui sont pour ?

- ***Monsieur Stéphane MAKOWIECKI*** : *c'est le comptable qui nous le demande. Quand on arrive là, ça fait déjà 5/6 ans qu'il cherche à récupérer l'argent.*

A un moment donnée, il nous demande sur présentation des listes des démarches effectuées, de passer les titres en non valeur et inverse pour le point n°9, ou là, il y a vraiment une décision de justice.

Nous avons la liste mais il n'y a pas beaucoup d'intérêt à communiquer.

Juste une précision, Monsieur Le Maire, si je peux me permettre.

Lors du BP 2022, nous avons créé des provisions.

C'est à dire que nous avons des provisions qui sont chez le comptable public qui nous permettent dans ce cas là de?????

- ***Monsieur Le Maire*** : *pas d'objections?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) DELIBERATION DE PRINCIPE POUR APUREMENT DE RÉGIE :

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1er janvier 2023, est entré en vigueur le nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics (RGP) qui se substitue au régime de la responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP).

Cette réforme impacte directement les ordonnateurs et les comptables publics mais également les régisseurs.

Pour ces derniers, l'obligation de cautionnement et l'assurance en vue de couvrir leur responsabilité personnelle et pécuniaire a disparu et les manques en deniers constatés dans leur comptabilité ne font plus l'objet, sauf en cas de détournement de fonds bien entendu, d'une mise en cause de leur responsabilité puisque celle-ci n'existe plus dans le sens où elle était interprétée dans le cadre du régime de la RPP.

Ces manques en deniers doivent donc désormais être apurés par l'émission d'un mandat à l'appui duquel doit être jointe une délibération de l'assemblée délibérante.

Par mesure de simplification, afin d'éviter qu'une délibération soit soumise au vote chaque fois qu'un déficit du régisseur apparaîtra, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter une délibération de principe qui permettra au Maire de procéder, par décision, à l'apurement de ces manques en denier jusqu'à un seuil qu'il appartient au Conseil de fixer.

Au delà de cette limite, une délibération spécifique devra être produite pour permettre d'apurer le déficit.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de :

- fixer le seuil des manques pouvant être apurés par décision du Maire/Président à 500 euros,
- procéder à l'apurement de ces manques d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé ci-dessus, par décision
- imputer la charge correspondante au compte 6588 (M57) « autres charges de gestion courante ».

- Monsieur Le Maire : depuis le 1^{er} janvier 2023, le système au niveau des régies a été modifié?

C'est à dire qu'avant, les régisseurs étaient sous la responsabilité du comptable public.

Lorsqu'il y avait une différence entre le montant des sommes perçues et le montant des sommes dues, cette somme devait être payée par le régisseur, vu qu'il était responsable personnellement.

Bien que ça n'arrivait pas, parce que à ce niveau là, nous, collectivité, nous avons une assurance qui permettrait dans ce cas là, de prendre en charge le différentiel.

Or, depuis le 1^{er} janvier 2023, ça a été modifié et maintenant les régisseurs sont sous la responsabilité du Maire.

Mais la collectivité ne peut plus demander au régisseur de payer ce qui devait être dû au cas où le montant des recettes qui devait percevoir ne correspond pas à la somme perçue.

Là, nous ne pouvons plus le réclamer.

Nous sommes obligés de passer sous forme de décisions ou sous forme de délibérations.

Pour éviter à chaque fois de passer sous forme d'actes, nous vous demandons de bien vouloir m'autoriser si la somme est inférieure à 500 € de prendre une décision et bien évidemment si la somme est supérieure à 500 € de passer sous forme de délibération.

Mais ne vous inquiétez pas, depuis le temps que je suis Maire, ça n'est jamais arrivé.

Il n'y a jamais eu de différence dans les régies.

Mais bon voilà, c'est un changement de mode de fonctionnement et ce n'est plus sous la responsabilité du comptable public mais sous la responsabilité du Maire.

Pas d'objections?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

12) DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE 2022 :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'utilisation de la DSU 2022.

Désignation	Coût 2022	Financement
Centre de loisirs sans hébergement	543 783,34 €	Participation des familles : 80 923,51 € CAF : 222 685,70 €
École de musique	160 269,42 €	Participation des familles : 2 816,33 €
Centre Social KALEIDOSCOPE	277 818,19 €	CAF: 174 410,15 € Subventions: 3 112,00 € Participation des familles : 20 088,57 €
Bibliothèque Audio-thèque	333 979,10 €	Autres : 1 000,00 € Subventions : 4 676,00
Centre Culturel	152 788,29 €	Participation des familles : 48 749,34 CALL: 15 063,00 Subventions : 750,00
Multi-Accueil Françoise DOLTO	297 767,09 €	Participation des familles : 25 773,18 CAF : 84 338,56
Cantine scolaire	326 802,05 €	Participation des familles : 158 182,46
Total	2 093 207,48 €	

* Montant de la DSU 2022 : 1 143 136 €

* Subvention et participation des familles : 842 568,80 €

* Reste à la charge de la commune : 107 502,68 €.

- Monsieur Le Maire : c'est une délibération habituelle qui concerne la Dotation de Solidarité Urbaine.

On nous demande de faire un rapport sur l'utilisation de cette DSU.

Pour votre information, le montant perçu en 2022 est de 1 143 136 €.

Vous avez les différentes actions qui concernent les centres de loisirs, l'école de musique, le centre social, la bibliothèque, le centre culturel, le multi-accueil et la cantine.

En sachant que les subventions et participations s'élèvent à 842 568,80 € et le reste à charge pour la collectivité à 107 502,68 €.

Ça nous démontre réellement, l'intérêt pour nous de percevoir cette Dotation de Solidarité Urbaine.

Pas d'objections concernant ce rapport d'utilisation? Nous pouvons l'adopter à l'unanimité?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

13) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

*** RUNNING CLUB NOYELLOIS :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle de l'association RUNNING CLUB NOYELLOIS afin d'organiser le trail nocturne annuel.

Afin de mener à bien leur projet, ils sollicitent la somme de 5 000 €.

- Monsieur Le Maire : la première subvention, Monsieur CERF.

- Monsieur Philippe CERF : il s'agit de la subvention que nous accordons chaque année au Running Club Noyellois pour l'organisation du trail nocturne.

Cette année, le trail n'aura pas lieu le 1^{er} week-end d'octobre mais le dernier samedi de septembre, c'est à dire le 30 septembre.

Il sera la manifestation d'envergure de clôture du mois « sport nature » qui est organisé par le Département.

Nous aurons la présence de nombreux stands toute la journée.

Ils étaient à la recherche d'une manifestation d'envergure pour clôturer ce mois « sport nature », nous nous sommes positionnés et nous avons été retenus.

Voilà pourquoi le décalage d'une semaine.

Pour l'organisation de ce trail, comme chaque année, nous leur attribuons une subvention d'un montant de 5 000 €.

- Monsieur Le Maire : merci Monsieur CERF.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

* ASSOCIATION DE PARENTS, DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES ET LEURS AMIS DE LENS ET ENVIRONS (APEI) :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'Association de Parents, de personnes handicapées Mentales et leurs Amis de Lens et Environs afin de pérenniser leurs services.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer la somme de 150 €.

- Monsieur Le Maire : la deuxième subvention concerne l'Association de parents, de personnes handicapées mentales et leurs amis et environs, l'APEI.

Chaque année, nous leur versons une subvention d'un montant de 150 €.

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire : Madame GUEYDON, les participations aux sorties scolaires.

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : nous avons été sollicité par les écoles pour des demandes de subventions dans le cadre de sorties scolaires.

La subvention qui peut leur être attribuée est plafonnée à hauteur de 4 €, au titre de la coopérative.

Nous avons une demande de subvention pour l'école Cerf Hanotel à hauteur de 308 € parce qu'ils emmènent tous les enfants de l'école.

Je ne vais pas reprendre tout le détail parce que vous avez chaque sortie.

École Jean-Moulin, nous avons une demande pour une seule classe à hauteur de 190,00 €.

Et pour l'école Jean-Rostand, ils emmènent toutes les classes pour un montant de 1 000,00 €.

La subvention sollicitée aujourd'hui pour toutes ces demandes, s'élève à 1 500,00 €.

Il faut savoir qu'il risque d'en avoir d'autres d'ici la fin de l'année scolaire puisque les demandes de subvention arrivent en fonction de leur date prévisionnelle.

- Monsieur Le Maire : merci Madame GUEYDON.

Pour ces trois subventions, pas de remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

*** PARTICIPATION SORTIE SCOLAIRE PÉDAGOGIQUE – ÉCOLE MATERNELLE CERF HANOTEL :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que l'équipe enseignante de l'école maternelle Cerf Hanotel a décidé d'organiser une sortie en demi-journée à la ferme pédagogique de Courrières, le Mardi 06 juin 2023. Cette sortie permettra de finaliser, le projet de l'équipe enseignante de l'année scolaire 2022/2023, afin de renforcer les apprentissages liés à l'« exploration du monde » et plus particulièrement l'exploration du monde du vivant.

A cette fin, les enseignantes ont axé les projets cette année sur le développement durable via le tri des déchets, les plantations et la protection des animaux. À noter qu'une demande de labellisation E3D (École en Démarche de Développement Durable) pour l'école a été déposée en ce sens.

Cette sortie concernera, l'ensemble de l'école maternelle Cerf Hanotel de la Toute petite section à la grande section soit 77 élèves et les 13 adultes nécessaires à l'encadrement (3 enseignantes – 3 Atsems, 1 Aheh, 2 services civiques et 4parents)

Le budget prévisionnel se détaille comme suit :

- Dépenses :

Activités	270,00 €
Transport aller / retour	430,00 €
Total des dépenses :	700,00 €

- Recettes :

Demande de subvention exceptionnelle à la commune à hauteur de 4 € / enfant	308,00 €
Ressources écoles / coopérative	392,00 €
Total des recettes :	700,00 €

Monsieur Le Maire propose donc de verser la somme de 308 € sous forme de subvention exceptionnelle.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

*** PARTICIPATION SORTIE SCOLAIRE PÉDAGOGIQUE – GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN :**

L'équipe enseignante a décidé d'organiser une sortie au zoo de Lille, le 26 juin 2023. Cette sortie permettra de finaliser, le projet de l'équipe enseignante de année scolaire 2022/2023, afin de renforcer les apprentissages liés à la « découverte du monde » et plus particulièrement l'exploration du monde du vivant (environnement animal, déplacement, régimes alimentaires ...)

Cette sortie concernera, les deux classes de CP du groupe scolaire Jean Moulin soit 48 élèves et les 6 adultes nécessaires à l'encadrement.

Le budget prévisionnel se détaille comme suit :

- Dépenses :

Activités / Entrées	96,00 €
Transport aller / retour	465,00 €
Total des dépenses	561,00 €

- Recettes :

Demande de subvention exceptionnelle à la commune à hauteur de 4 € / enfant	192,00 €
Ressources écoles / coopérative	369,00 €
Total des recettes	561,00 €

Monsieur Le Maire propose donc de verser la somme de 192 € sous forme de subvention exceptionnelle.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

*** PARTICIPATION SORTIE SCOLAIRE PÉDAGOGIQUE – ÉCOLE PRIMAIRE JEAN ROSTAND :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que cette année l'école Jean Rostand a déposé, six demandes de subventions dans le cadre de leur projet de classe et d'école.

À noter que le versement de la subvention sera globalisée pour ne faire qu'un seul versement si le Conseil Municipal émet un avis favorable.

- 2 Classes de CP soit 41 élèves et les adultes nécessaires à l'encadrement le 23/06/2023 :

Les enseignantes ont décidé d'organiser deux ateliers avec l'association « A petit pas » (association écologique), le 23 juin 2023.

Au programme : approche de l'âne (découverte et balade et happy culture et les abeilles (découvert des ruches, les produits de la ruche et fabrication de bougie).

Le budget prévisionnel prévisionnel se détaille comme suit :

- Dépenses :

Activités / Ateliers	840,00 €
Transport aller / retour	535,00 €
Total des dépenses	1 375,00 €

- Recettes :

Demande de subvention exceptionnelle communale 4 € / enfant	164,00 €
Ressources dotations accueil	180,00 €
Participations des familles 5 € / enfant	205,00 €
Ressources écoles / coopérative (variable en fonction du nombre de famille ne pouvant pas financer la participation)	826,00 €
Total des recettes	1375,00 €

Monsieur Le Maire propose donc de verser la somme de 164 € sous forme de subvention exceptionnelle.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- 2 Classes de CE1 soit 42 élèves et les adultes nécessaires à l'encadrement le 16/06/2023 :

Les enseignantes ont décidé d'organiser une activité sportive alliant nature et sport l'accrobranche, afin de clôturer le thème étudié par les enfants cette année « La nature ».

Le budget prévisionnel prévisionnel se détaille somme suit :

- Dépenses :

Activités Accrobranche	478,40 €
Transport aller / retour	300,00 €
Total des dépenses	778,00 €

- Recettes :

Demande de subvention exceptionnelle communale 4 € / enfant	168,00 €
Dotations association des parents d'élèves APE	180,00 €
Participations des famille 3 € / enfant	126,00 €
Ressources écoles / coopérative (variable en fonction du nombre de famille ne pouvant pas financer la participation)	304,00 €
Total des recettes	778,00 €

Monsieur Le Maire propose donc de verser la somme de 168 € sous forme de subvention exceptionnelle.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- 1 classe de CE1/CE2, soit 23 élèves et les adultes nécessaires à l'encadrement le 12 mai 2023 :

Dans le cadre du projet étudié dans la classe « voyage dans le temps », les élèves ont pu travailler sur le passé minier. L'enseignante a décidé d'organiser une sortie pédagogique à Lewarde afin d'apporter des connaissances complémentaires au travail effectué en classe.

Le budget prévisionnel prévisionnel se détaille somme suit :

- Dépenses :

Activités Accrobranche	154,10 €
Transport aller / retour	290,00 €
Total des dépenses	444,10 €

- Recettes :

Demande de subvention exceptionnelle communale 4 € / enfant	92,00 €
Dotations association des parents d'élèves APE 4 € / enfant	92,00 €
Participations des famille 4 € / enfant	92,00 €
Ressources écoles / coopérative (variable en fonction du nombre de famille ne pouvant pas financer le participation)	168,10 €
Total des recettes	444,10 €

Monsieur Le Maire propose donc de verser la somme de 92 € sous forme de subvention exceptionnelle.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- 2 classes de CM1/ULIS, soit 37 élèves et les adultes nécessaires à l'encadrement le 23 juin 2023 :

Dans le cadre du projet étudié dans la classe « le passé-le temps », les enseignantes ont décidé d'organiser une sortie pédagogique au village de Saint Joseph de Guînes afin d'apporter des connaissances complémentaires au travail effectué en classe.

Le budget prévisionnel prévisionnel se détaille somme suit :

- Dépenses :

Visite du village	334,40 €
Transport aller/retour	580,00 €
Total des dépenses	914,40 €

- Recettes :

Demande de subvention exceptionnelle communale 4 € / enfant	148,00 €
Dotations association des parents d'élèves APE 4 € / enfant	148,00 €
Participations des famille 5 € / enfant	185,00 €
Ressources écoles / coopérative (variable en fonction du nombre de famille ne pouvant pas financer le participation)	433,40 €
Total des recettes	444,10 €

Monsieur Le Maire propose donc de verser la somme de 148 € sous forme de subvention exceptionnelle.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- 2 classes de CE2/CM1, soit 51 élèves et les adultes nécessaires à l'encadrement le 26 juin 2023 :

Dans le cadre du projet étudié dans la classe dans le domaine histoire plus précisément. Les enseignantes ont décidé d'organiser une sortie pédagogique au Centre d'Azincourt 1415, avec une visite du musée et atelier héraldique, afin d'apporter des connaissances complémentaires au travail effectué en classe.

Le budget prévisionnel prévisionnel se détaille somme suit :

- Dépenses :

Visite du village	357,00 €
Transport aller/retour	520,00 €
Total des dépenses	877,00 €

- Recettes :

Demande de subvention exceptionnelle communale 4 €/enfant	204,00 €
Participations des famille 5 € / enfant	255,00 €
Ressources écoles / coopérative (variable en fonction du nombre de famille ne pouvant pas financer le participation)	418,00 €
Total des recettes	877,00 €

Monsieur Le Maire propose donc de verser la somme de 204 € sous forme de subvention exceptionnelle.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- 2 classes de CM2, soit 56 élèves et les adultes nécessaires à l'encadrement les 23 et 26 mai 2023 :

Dans le cadre du projet étudié dans la classe sur la géographie et histoire les enseignantes ont décidé d'organiser deux sorties pédagogiques : une randonnée lecture de paysages et vestiges du patrimoine entre Anzin Saint Aubin et le Mont Saint Éloi et une visite du centre historique minier de Lewarde.

Le budget prévisionnel prévisionnel se détaille somme suit :

- Dépenses :

Visite de Lewarde	375,20 €
Transport aller / retour	565,00 €
Total des dépenses	940,20 €

- Recettes :

Demande de subvention exceptionnelle communale 4 € / enfant	224,00 €
Dotations association des parents d'élèves APE 4,50 € / enfant	252,00 €
Participations des famille 8,20 € / enfant	459,20 €
Ressources écoles / coopérative (variable en fonction du nombre de famille ne pouvant pas financer le participation)	5,00 €
Total des recettes	940,20 €

Monsieur Le Maire propose donc de verser la somme de 224 € sous forme de subvention exceptionnelle.

Au total pour l'ensemble des 6 demandes, l'école Jean Rostand percevra une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

14) MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

*** Suppressions de postes suite à des avancements de grade :**

- Agent social : - 2 (2 au lieu de 4)
- ATSEM Principal de 2ème classe : - 3 (0 au lieu de 3)
- Adjoint Technique Principal de 2ème classe : - 3 (16 au lieu de 19)
- Adjoint d'Animation : - 2 (9 au lieu de 11)

*** Suppressions de postes suite à mutations :**

- Rédacteur Principal de 1ère classe : - 1 (1 au lieu de 2)
- Technicien Principal de 1ère classe : - 1 (2 au lieu de 3)

*** Suppressions de postes suite à des nominations :**

- Rédacteur : - 1 (3 au lieu de 4)
- Adjoint Technique : - 5 (36 au lieu de 41)

*** Création de poste suite à nomination :**

- Adjoint Administratif Principal de 1ère classe : + 1 (5 au lieu de 4)

- **Monsieur Le Maire : c'est une délibération qui est habituelle.**

Je vous propose de supprimer des postes suite à des avancements de grade, des mutations et des nominations et de créer un poste suite à une nomination.

Pas d'objections?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

15) RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE RECYTECH :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commission de suivi de site (CSS) créée par arrêté préfectoral en date du 26 avril 2013, a été renouvelée le 23 mai 2018. Ce dernier arrive à expiration et nécessite un renouvellement du collège des élus des collectivités territoriales.

Ainsi, il informe le Conseil Municipal que ce dernier doit désigner un membre élu pour siéger à cette CSS.

Monsieur Le Maire propose de nommer Monsieur Patrice WETISCHEK, titulaire et Monsieur Maurice BERNARD, suppléant.

*- **Monsieur Le Maire** : la commission de suivi arrivant à terme, il y a lieu de renouveler le collège des élus.*

Je vous propose Monsieur Patrice WETISCHEK, en tant que titulaire et Monsieur Maurice BERNARD en tant que suppléant.

Quels sont ceux qui sont pour?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

16) MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA SOCIETE CALLERGIE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les membres de la commission de suivi de site de la société CALLERGIE comme suit :

* Titulaire : Monsieur Patrice WETISCHEK

* Suppléant : Monsieur Maurice BERNARD

- Monsieur Le Maire : au niveau de la commission de suivi de site de la société CALLERGIE, suite à la démission de Maurice en tant que 1^{er} Adjoint, je vous propose comme titulaire Monsieur Patrice WETISCHEK et en suppléant, Monsieur Maurice BERNARD.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

17) CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – PERMIS DE LOUER ET DE DIVISER :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le marché relatif à la mise en place de l'Autorisation Préalable de Mise en Location et l'Autorisation Préalable à la Division arrive à son terme. Une nouvelle consultation doit être lancée.

Celle-ci permettra d'harmoniser les différents marchés lancés au fil des dernières années et de procéder à quelques réajustements techniques.

Le déploiement de ce nouveau marché est prévu pour le 1^{er} décembre 2023.

Pour cela, il est nécessaire que les communes intégrées au dispositif délibèrent avant le mois de juin concernant l'adoption d'un nouveau groupement de commandes.

Cela permettra à la CALL de délibérer à son tour et de pouvoir lancer la publication d'un nouveau marché.

Il rappelle à l'assemblée que l'exécution du marché et son contrôle (constatation du service fait, mandatement, paiement,...) est assurée par la CALL.

Dans ce cadre, la CALL s'acquitte de l'intégralité du montant des factures au profit du titulaire du marché.

Il est précisé que la CALL prend à sa charge 50 % du montant des dépenses des visites.

Le solde est, quant à lui, honoré par les communes sur présentation d'un titre de recettes établi par la CALL.

- **Monsieur Le Maire** : *actuellement, nous faisons parti de ce groupement de commandes mais celui-ci arrive à terme au 1^{er} décembre 2023 et la CALL pour refaire ce nouveau marché, nous demande si nous sommes toujours d'accord pour adhérer à ce groupement de commandes.*

La réponse est attendue avant la fin juin.

Tout en sachant, que lorsque l'on fait parti de ce groupement de commandes, la CALL prend en charge 50 % du montant des visites.

C'est quelque chose qui est important pour nous car on commence à l'utiliser de plus en plus sur la commune.

Pas d'objections pour ce groupement de commandes ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

18) MAISONS ET CITES – CESSIONS DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX :

*** 09 rue du Maréchal Leclerc :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Maisons et Cités souhaite procéder à la cession d'un logement locatif situé 09 rue du Maréchal Leclerc.

Conformément aux articles L443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal doit être consulté afin d'émettre un avis sur cette cession, en tant que commune d'implantation du logement.

Monsieur Le Maire sollicite donc l'avis de l'assemblée délibérante.

*** 37 rue du Maréchal Leclerc :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Maisons et Cités souhaite procéder à la cession d'un logement locatif situé 37 rue du Maréchal Leclerc.

Conformément aux articles L443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal doit être consulté afin d'émettre un avis sur cette cession, en tant que commune d'implantation du logement.

Monsieur Le Maire sollicite donc l'avis de l'assemblée délibérante.

- **Monsieur Le Maire** : ***Monsieur SKOTARCZAK, point 18.***

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : oui, Monsieur Le Maire, Maisons et Cités nous demandent une fois de plus, de nous prononcer sur la vente de deux logements rue du Maréchal Leclerc, les 9 et 37.

Ils demandent l'autorisation de les vendre.

- Monsieur Le Maire : pas d'objections ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

19) VENTE DE TERRAINS A L'AHNAC :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'EHPAD a un projet de restructuration de son bâtiment.

3 types d'enjeux guident cette évolution :

- des enjeux liés au projet de vie de l'établissement (agrandissement de l'unité vie Alzheimer, traitement domiciliaire des chambres et de leurs salles d'eau, augmentation de la capacité d'accueil de 3 chambres, aménagement des espaces pour favoriser la place et le rôle de la famille dans un environnement domiciliaire....).

- des enjeux techniques : mise en conformité , modernisation de certains espaces résidents, entrée des bâtiments.

- des enjeux fonciers : cheminements peu accessible, terrain en forte pente inutilisé, des espaces extérieurs sous utilisés et à requalifier.

Dans cette perspective, l'AHNAC (gestionnaire de l'EHPAD) a sollicité la commune pour la cession de foncier afin de mener à bien cette opération d'envergure.

- Parcelles 769 (49m²) et 770 (50m²) : pour aligner proprement Domaine Public et Domaine privé. Ce sont deux parcelles en sifflet...
- Parcelles 8 et 9 à céder en entièreté pour réaliser l'Unité de Vie Alzheimer pour un total de 570 + 675 = 1245 m²
- Parcelle 767 à céder partiellement : L'idée est de travailler à une liaison extérieure avec le reste de l'EHPAD.

L'emprise exacte serait à déterminer selon les études, au maximum 1 100 m².



France domaine a été saisi afin d'estimer la valeur vénale de ces terrains. A ce jour, la commune n'a pas réceptionné l'estimation.

Il s'agit au conseil municipal de délibérer sur le principe d'une cession à l'AHNAC afin qu'il puisse déposer leur dossier de Plan d'Aide à l'Investissement auprès de l'agence Régionale de Santé des hauts de France au plus tard pour le 02 juin 2023.

- Monsieur Le Maire : nous avons été sollicité par l'EHPAD. Ils ont un projet de restructuration de leur bâtiment.

Il y a trois enjeux.

Dans un premier temps, un enjeu lié au projet de vie de l'établissement. Ils désirent agrandir l'unité de vie ALZHEIMER, ils désirent également traiter les chambres et leurs salles d'eau.

Ils veulent également augmenter la capacité d'accueil de trois chambres et également, aménager des espaces pour favoriser la place et le rôle des familles à l'intérieur de l'établissement.

Ensuite, il y a des enjeux techniques, vu que le bâtiment est déjà assez âgé.

Il y a des mises en conformité à faire, moderniser également certains espaces et ensuite il y a des enjeux foncier parce que comme l'EHPAD existe depuis maintenant 33 ans, il y a des modernités à faire au niveau des espaces extérieurs.

Nous les avons rencontré il y a quelques temps et ils nous demandent si nous serions d'accord pour leur vendre une partie des terrains attenants à l'EHPAD. Ce sont les terrains ou se trouve le kiosque, dans le virage de la rue de Courtaigne et de la rue Léon Blum pour qu'ils puissent agrandir leur EHPAD.

Comme ils doivent déposer le dossier rapidement et comme nous n'avons toujours pas eu, bien que nous l'ayons demandé l'estimation des domaines, pour leur vendre ces terrains, ils nous demandent de prendre une délibération de principe comme quoi nous sommes d'accord pour leur vendre environ 1 100 m² de terrain.

- Monsieur Philippe REPERT : l'estimation n'a pas encore été faite ?

- Monsieur Le Maire : non.

De toute façon, nous vendrons à l'estimation des domaines.

- Monsieur Philippe REPERT : le kiosque, enfin, ce qu'il en reste il sera enlevé ?

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.

Et puis ça nous arrange parce que c'est un espace pas facile à entretenir, dégradé régulièrement.

Nous avons été obligé d'installer deux passes à pieds pour éviter que les motos rentrent là.

Quoi que, tout à l'heure, il y en a une qui a réussi à rentrer.

Le mec a pris sa moto et il l'a passé au dessus.

Voilà, donc au moins cet espace sera sécurisé et ça va améliorer le cadre de vie.

Pas d'objections pour cette vente ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	25		
Noyelles, c'est vous	4		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire : ensuite, j'ai eu quelques questions diverses de Monsieur REPERT.

La première concerne les travaux de la Cité de Normandie qui occasionnent certains désagréments auprès des habitants, à savoir, l'utilisation de courant, les finitions, fuites de toiture.

Tout à l'heure, j'ai participé à la réunion de travaux. Au niveau de la prise de courant chez les locataires, c'est une erreur.

Ils n'ont pas à le faire. La personne qui l'a fait a été rappelée à l'ordre par Maisons et Cités et par Bouygues, parce qu'ils ont des groupes électrogènes et ils doivent les utiliser.

Ça c'est un problème qui est résolu.

Ensuite, je leur ai parlé également du délai, parce que lorsque l'on a eu des réunions publiques, il avait été dit que l'intérieur devait se faire en 5 jours ouvrés et également l'extérieur en 5 jours ouvrés.

Ils m'ont expliqué que les travaux ont débuté depuis début avril, qu'il y avait une phase de mise en route, ils ont eu des problèmes à un moment donné pour recruter du personnel.

Ils en ont recruté une quinzaine et cinq autres doivent arriver la semaine prochaine.

Ensuite, au niveau des bardages, ils ont eu quelques petits problèmes parce qu'au début, ils devaient ramener des grandes longueurs au niveau du cadre pour pouvoir ensuite poser le bardage, mais ils se sont aperçus qu'au niveau du transport ce n'était pas évident.

Ils ont voulu le tronçonner et faire cela par petits morceaux mais en le posant, ça vrille systématiquement.

Ils sont repartis sur la conception du départ et c'est ce qui a entraîné du retard au niveau des bardages et de l'isolation extérieure.

Ils m'ont dit que tout cela devrait être régularisé au plus tard début juillet.

Néanmoins, quand ils nous ont parlé de 5 jours intérieur et extérieur, ils étaient un peu optimistes.

Ils ont revu cela en nous disant que logiquement 8 jours ouvrés à l'intérieur, 8 jours ouvrés à l'extérieur, ça devrait suffire pour faire la totalité des choses.

Ensuite, j'ai parlé des petites malfaçons qui pouvaient y avoir à droite et à gauche, ils m'ont répondu de ne pas m'inquiéter, ils vont voir les gens un par un pour refaire un état avec eux et ce qui ne va pas sera systématiquement réparé.

Les compteurs LINKY qui ont été posés juste derrière la porte, ça, Maisons et Cités n'était pas du tout au courant.

ENEDIS est arrivé et ils ont changé les compteurs. Maisons et Cités a contacté ENEDIS et ils vont venir les changer de place.

Il y a eu cette phase de mise en route qui a été un peu délicate.

Ils m'ont certifié que pour fin décembre tout serait terminé comme prévu.

Franchement, je les ai trouvés de bonne constitution.

Ça fait plusieurs fois que j'y vais. Hier, nous y sommes retournés avec Jean-Michel.

Tout à l'heure j'ai encore rencontré d'autres habitants et franchement ils sont bien contents des travaux qui sont réalisés, même si c'est un peu long, ils trouvent que les ouvriers sont vraiment très bien, à l'écoute.

J'ai insisté là dessus à la réunion publique en disant que c'était beaucoup de personnes âgées et qu'ils avaient vraiment besoin qu'il y ai de l'attention à leur égard.

Qu'il fallait prendre beaucoup de précautions avec eux, qu'il fallait comprendre que lorsque l'on met un mois et demi pour faire des travaux, que ce soit intérieur et extérieur, ça crée des désagréments.

Ils sont dans leur propre univers. Généralement, leur univers, il est nickel chrome, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur et nous pouvons comprendre que si nous laissons des choses dans leur terrain, qu'ils ne se sentent pas bien.

Nous avons insisté là dessus également avec BOUYGUES pour leur dire : « si vous pouvez retirer un maximum de choses, retirez, pour le bien être des habitants ».

- Monsieur Philippe REPERT : oui parce qu'ils avaient tout stocké dans les jardins avant de commencer.

- Monsieur Le Maire : logiquement, il n'y a plus de problème.

J'y vais régulièrement avec Jean-Michel.

Nous sommes allés frapper aux portes pour avoir le ressenti des personnes.

Nous allons continuer à suivre cela pour que tout ce passe bien pour la population.

La deuxième question, concernant le stationnement PMR sur le parking face à l'église, marquage non réglementaire, pas de panneau.

C'est exact, je conçois.

Nous avons commandé les panneaux et nous allons refaire le marquage.

- Monsieur Philippe REPERT : c'est parce que une fois, tu m'as dit « où? ». Et bien là, c'est marqué H.

Tu m'as répondu, oui c'est une place d'hélicoptère. A moins que tu veuilles faire venir la carte aux trésors ou le tour de France.

- Monsieur Le Maire : ça c'est vrai, la place handicapée n'est pas là, elle est sur le coin.

- Monsieur Philippe REPERT : oui, c'est de celle-ci que je parle.

- Monsieur Le Maire : non, il y en a un plus loin.

- Monsieur Philippe REPERT : il y en a deux au bord et deux au fond.

- Monsieur Le Maire : oui c'est cela. Mais de toute façon, tout va être régularisé, les panneaux ont été commandés.

Tout comme nous avons commandé, deux zones 30 pour la rue du 10 mars.

Là également, c'est fait, c'est commandé.

- Monsieur Philippe REPERT : oui, parce qu'à chaque fois quand les transporteurs remontent la rue, ils te disent il n'y a pas de panneau.

- Monsieur Le Maire : c'est bon.

Concernant les rustines suite aux travaux de la rue du 10 mars.

Ce n'est pas de notre compétence, c'est la compétence de la Communauté d'Agglomération.

Nous avons recontacté à nouveau la CALL qui se met en rapport avec SOGEA pour pouvoir refaire les modifications à ce niveau là.

- Monsieur Philippe REPERT : alors ils en ont refait certaines mais celles qui n'avaient pas bougé et bien avec les camions, ça saute.

- Monsieur Le Maire : ça va être re-modifié par SOGEA.

Concernant les ZFE dans notre agglomération pour 2025, comment cela va t'il se passer?

Pour les Zones à Faibles Émissions de Mobilité, à partir de 2025, la circulation pour les véhicules qui sont les plus polluants, normalement, doit être réglementé sous les formes des vignettes CRIT'AIR.

En France, la réglementation c'est qu'il ne faut pas dépasser 10 grammes au niveau du dioxyde d'azote.

Au niveau de la CALL, actuellement, nous sommes à 12 grammes.

Tout en sachant que les normes Européennes sont à 20 grammes.

La dernière fois, nous en avons discuté en Comité d'Agglomération et une étude va être faite pour un montant de 160 000 €, si je ne me trompe pas, pour voir si le taux de dioxyde d'azote a baissé.

Si les taux ont baissé, dans ce cas là, nous allons demandé à être exonérés de cette ZFE.

Pour le moment, je ne peux pas vous en dire plus car nous n'avons pas les résultats de l'enquête.

Dès que j'ai les résultats je reviendrais vers vous.

Logiquement, nous devrions être exonérés.

Je pense qu'entre 10 et 12 grammes, nous devrions avoir cette exonération et de toute façon, il vaut mieux l'avoir parce qu'il ne faut pas oublier que nous avons une population qui est très pauvre avec pour certains des véhicules qui sont très anciens.

Même si ces véhicules sont entretenus, ils sont très anciens et si nous mettons en place cette ZFE sur la CALL, ça veut dire que certaines personnes n'auront plus la possibilité de se déplacer.

- Monsieur Philippe REPERT : CRIT'AIR 3, tu ne pourras plus te déplacer.

Ça veut dire que nous allons mettre des milliers de personnes à pieds.

En plus, si ce sont des personnes âgées et sachant qu'à Lens, c'est là, où il y a l'hôpital, c'est là où il y a l'espace santé, c'est là, où nous avons une grande majorité des praticiens.

- Monsieur Le Maire : tout à fait, c'est pour cela que nous sommes très très sensibles à ce sujet au niveau de la CALL et que l'on est en train de faire le nécessaire pour que l'on soit exonéré.

Concernant la dernière question, tout simplement, est-ce légal qu'un Maire se soit vu retoquer par le Préfet pour cette obligation?

Ça concerne les associations pour la participation à 4 commémorations par an aux défilés patriotiques.

Pour qu'un Maire soit retoqué, il faut qu'il soit retoqué suite à un arrêté municipal ou suite à une délibération.

Lorsque l'on prend une délibération, nous sommes obligés de s'y tenir.

C'est à dire que là, nous avons voté une délibération pour le montant des subventions pour l'année 2023, donc pour 2023, nous nous tiendrons au montant qui a été voté.

Par contre, pour 2024, il n'y a rien qui nous interdit de mettre des critères d'obtention de la subvention.

Ça c'est complètement légal.

A partir du moment où c'est fait avant, à partir de ce moment là, nous pourrons diminuer le montant de la subvention en fonction des critères qui ont été votés en Conseil Municipal.

- Monsieur Philippe REPERT : je t'explique.

C'est parce que je suis tombé dessus bêtement et qu'un Maire a été retoqué en disant qu'il n'avait pas le droit de faire cela.

C'est quand même parti devant le tribunal administratif parce que le Maire refusait justement de retirer sa délibération.

- Monsieur Le Maire : si tu peux me le faire parvenir je veux bien.

Ce qui est bizarre quand même, c'est que dans la délibération, tu ne mets pas les critères de la subvention.

- Monsieur Philippe REPERT : je ne sais plus si c'est une délibération ou une décision prise en conseil, je ne sais plus, parce que je l'ai vu.

- Monsieur Le Maire : parce que si dans une délibération tu mets les critères d'acceptation, ça, je veux bien mais, nous, dans notre délibération, nous ne mettons pas de critères de comment nous attribuons les subventions.

Ça me paraît bizarre .

- Monsieur Philippe REPERT : c'est pour cela que je te pose la question.

C'est dans le VAR.

Le Maire a eu obligation du Préfet et il a refusé.

- Monsieur Le Maire : il n'y a rien qui interdit de mettre des critères au niveau des attributions de subventions.

Il faut que ce soit déterminé avant le vote de la subvention.

C'est à dire que comme là, nous avons voté le montant de la subvention pour 2023, les critères là, nous ne pouvons pas les appliquer en 2023.

Ce n'est pas possible parce que là, nous serions contre le vote du Conseil Municipal, vu que nous avons voté pour un certain montant que l'on attribue aux associations, nous ne pouvons pas y déroger.

Les critères que nous avons fixé, c'est pour 2024.

Je donne un exemple, là actuellement, nous savons que l'Avenir rencontre de gros problèmes.

Nous ne savons pas si l'association va continuer à exister ou si elle ne va plus exister.

Par exemple, si je veux ne pas verser la subvention à l'Avenir Musical, je suis obligé de passer par une délibération du Conseil Municipal.

Donc voilà, l'ordre du jour étant épuisé, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne soirée.

- Monsieur Cladue SIBIRIN : je n'ai pas l'habitude de prendre la parole mais hier nous avons été convoqué par la Fédération Française de Football.

Nous étions 16 clubs sur 345 demandes à la 15ème édition des trophées Philippe Séguin organisé par la Fondation du Football.

Sur les 16 clubs, l'USN Noyelles finit 1^{er}.

Nous sommes donc heureux de vous annoncer que nous avons remporté le Grand Prix dans la catégorie «Éducation et Citoyenneté » avec notre projet Foot Orientation.

C'est la consécration d'un projet qui a démarré en septembre, avec un accompagnement pour nos jeunes de 15-25 ans, actions d'insertions sociales et professionnelles.

La récompense de tout un club et ses bénévoles pour leur investissement tout au long de l'année !!!!

Depuis le démarrage c'est 71 jeunes qui ont pu bénéficier d'un accompagnement, avec la permanence « Écoute et vous », 150 jeunes présents lors du tournoi foot orientation du 19 Avril 2023, ainsi qu'une participation au job d'aidant de l'O.Liévin.

Ce jolie trophée coloré et ensoleillé, est à l'image de la diversité que représente notre club, par ses bénévoles, dirigeants, licenciés mais pas que

Je tenais à remercier la personne qui a porté ce dossier et toutes les personnes qui l'ont accompagné tout du long.

Les jeunes ont vraiment participé.

Le nom de Noyelles-sous-Lens sera cité un peu partout parce que nous terminons 1^{er} sur 345 clubs.

Je remercie toutes les personnes qui ont suivi le dossier et qui ont réagi comme cela.

C'est la 1^{ère} fois à l'USN que nous avons une telle récompense.

Ensuite, les 4 équipes cette année, vont monter de catégorie.

Ils vont finir 1^{er} du classement.

Je remercie tous les éducateurs et je tiens à remercier aussi la commune parce que si nous avons pu faire un dossier pareil, c'est parce que nous sommes suivis.

Avec des installations comme cela, nous travaillons dans de bonnes conditions.

Je suis heureux de vous annoncer tout cela.

- Monsieur Le Maire : merci, Claude.

Tu féliciteras l'USN de la part du Conseil Municipal.

C'est vrai que le trophée Philippe SEGUIN, c'est un trophée national qui récompense les clubs sportifs qui s'investissent dans l'insertion sociale et professionnelle et c'est vrai qu'on l'a vu l'autre jour lors de la journée de l'insertion avec le tournoi de foot, c'est vrai que l'USN s'investit énormément la dedans.

Je vous remercie et je vous félicite pour ce que vous faites pour la population Noyelloise parce qu'il ne faut pas oublier que la population Noyelloise c'est la première concernée et également la population qui se trouve dans les environs.

Félicitations à vous et félicitations aux membres du bureau et également, alors je vais donner son surnom qui est « quelle pipelette ».

Tu l'as félicitera parce que je pense que c'est elle qui est à l'initiative de tout cela et c'est vrai qu'elle a fait un énorme travail.

Félicitations à vous ainsi qu'aux 4 équipes SENIORS qui montent d'un cran.

C'est vrai que cette année, nous avons la chance d'avoir sur Noyelles, que ce soit au niveau du foot, ou du volley qui va monter en national 3.

Nous avons des grandes performances au niveau du sport Noyellois et je pense que c'est quelque chose qu'il faut souligner.

Nous avons une sacrée dynamique au niveau des clubs sportifs, même au niveau du running.

Nous avons des associations qui tournent autour de 80 – 90 personnes, sauf l'USN qui est hors normes avec plus de 450 licenciés.

Félicitations à vous.

Tu veux ajouter quelque chose Corinne ?

- Madame Corinne PIETRASZKIEWIECZ : juste avant que Claude intervienne, je voulais réitérer mes félicitations parce que je les ai félicité.

Toutes mes félicitations, mais là, c'est plus personnel.

Sincèrement, je vous ai félicité sur le site mais je voulais te le dire en personne également, face à face.

C'est super, félicitations.

- Monsieur Le Maire : voilà, ce Conseil Municipal se termine sur une bonne note et rendez-vous pour le prochain Conseil qui se déroulera le 09 juin 2023.

Celui-là sera très rapide parce que c'est le Conseil ou nous sommes obligés de voter la liste des grands électeurs. Nous n'avons pas le choix dans la date.

Bonne soirée à vous.